

Le **10 Mai 2021**, à 20 h, les membres du conseil municipal de Benoistville, régulièrement convoqués le 06/05/2021, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. GANCEL Daniel, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents :

GANCEL Daniel, BUHOT Léopold, HOCHET Andrée, VALOGNE Claudine, CAPELLE Marjorie, JOSEPH Damien, BRISSET Véronique, CHARODIE Thierry, BERTRAND Benjamin, BRILLET Candice, THOMAS Cédric, ROSE Olivier, DUGERS Joëlle, THOMAS Viviane.

Absents : LEFLAMBE Vincent

Secrétaire de séance : BRISSET Véronique

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de conseil municipal du 12 Avril 2021

RECUPERATION EAUX PLUVIALES RD 37

Lors de l'élaboration budgétaire 2021, le conseil municipal a inscrit des crédits pour des travaux de récupération des eaux de pluie. Ces travaux visent à canaliser vers le bassin d'orage des Friquets les eaux pluviales des hauts d'Helleville et de Reyneville qui descendent le long de la RD 37 et inondent le village de la Rue.

Vu les devis présentés, vu l'avis favorable de la commission travaux, vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise MESLIN - COLAS, pour les travaux de busage et de récupération des eaux pluviales sur la RD 37 d'un montant de 9 645.80 € TTC,
- d'inscrire les crédits au compte 2315 du budget primitif 2021,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

ACQUISITION CAVURNES

Lors de l'élaboration budgétaire 2021, le conseil municipal a inscrit des crédits pour l'acquisition de deux cavurnes.

Les cavurnes, destinées à accueillir les cendres du défunt, sont des petits caveaux enterrés contrairement aux cases cinéraires des columbariums qui sont posées sur le sol.

Vu l'avis favorable de la commission travaux, vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise REQUIER PF MARBRERIE, pour la fourniture et pose de deux cavurnes d'un montant de 480.00 € TTC,
- d'inscrire les crédits au compte 21316 du budget primitif 2021,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

REGLEMENT CIMETIERE

Par délibération 20D89 du 14 Décembre 2020, le conseil municipal a voté le nouveau règlement du conseil municipal avec les nouveaux tarifs.

Suite à la décision du conseil municipal d'acquérir deux cavurnes, il est nécessaire de compléter le règlement du cimetière pour fixer les tarifs de ces nouveaux équipements.

Vu l'avis favorable de la commission cimetière, vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer le tarif des cavurnes à 350.00 € pour une durée de 50 ans,
- de voter la modification du règlement du cimetière communal incluant notamment les cavurnes et leur tarif,
- de donner délégation au Maire pour prendre toutes décisions et signer tous documents relatifs au règlement du cimetière.

COTISATION FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2021

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) contribue à l'autonomie des jeunes de moins de 25 ans en les soutenant financièrement dans les moments difficiles de leur parcours.

Le F.A.J. répond à des besoins individuels en matière de subsistance (difficultés pour se nourrir, s'habiller...) et d'insertion professionnelle (frais kilométriques, vêtements ou outils de travail, permis de conduire...). Il finance également des actions collectives autour de la mobilité, de l'insertion professionnelle, et des projets innovants qui contribuent à l'équilibre social et professionnel des jeunes.

La crise sanitaire a davantage fragilisé les situations des jeunes. Le nombre de demandes d'aide et leur montant a fortement progressé au cours de l'année 2020.

La contribution des communes est donc essentielle pour soutenir l'engagement du F.A.J. et s'inscrit selon les mêmes modalités que les années précédentes, à savoir 0.23 € par habitant.

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'adhésion de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2020, d'un montant de 0.23 € x 636 habitants, soit 146.28 €.
- d'inscrire cette dépense au compte 6281 du budget primitif,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

SITE INTERNET COMMUNAL

Afin de promouvoir son image et développer sa communication, la commune de Benoistville a souhaité se doter d'un site internet.

Pour réduire les coûts de création et de gestion du site, M. ROSE Olivier, membre du conseil, a proposé ses services et préparé un projet qu'il a présenté à l'assemblée.

Suite à la validation du projet, le site est mis en ligne pour accès au public.

Vu les frais engagés par M. ROSE Olivier pour démarrer le projet de création du site internet communal,

Monsieur ROSE Olivier ne participe pas aux débats ni au vote,

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de rembourser la somme de 72 € TTC correspondant à la création du site internet communal réglée par M. ROSE Olivier sur facture O2SWITCH n°2021001065 du 01/01/2021,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

SUBVENTIONS 2021

Lors du vote du budget primitif, des crédits d'un montant de 4 500 € ont été inscrits pour le versement de subventions (4 000 € au compte 6574 et 500 € au compte 65738).

La commission finances s'est réunie pour étudier les demandes de subvention au titre de l'année 2021 :

ASSOCIATIONS	Versé en 2020	Demande 2021	Proposition Commission
ADEVA (Victimes de l'Amiante)		X	
ADMR	200 €		250 €
AFM TELETHON	100 €	X	100 €
AFSEP (Sclérose en plaques)		X	
AIDE AUX PERSONNES AGEES DE LA DIELETTE	100 €		100 €
Association des Maires Ruraux de la Manche		X	
ANCIENS COMBATTANTS	250 €		250 €
ANEHP (Entraide Handicapés Physiques)		X	
APE COLLEGE FLAMANVILLE	250 €		250 €
APE RPI SOTTEVILLE	250 €		250 €
APF France Handicap		X	
Aveugles et Malvoyants de la Manche		X	
BANQUE ALIMENTAIRE	250 €	X	250 €
Chemins du Mont Saint Michel		X	
CLUB DE L'AMITIE	250 €		250 €
Cœur et Cancer		X	
COLLEGE DE FLAMANVILLE			
COMITE DES FETES	250 €		250 €
Don de sang bénévole		X	
FNATH (Accidentés de la Vie)		X	
France Alzheimer		X	
LA B'NEVILLAISE (dont 500 € transfert compétence CAC)	750 €		750 €
Ligue contre le Cancer		X	
Prévention routière		X	
Radio Flam		X	
Réseau RASED (école les Pieux)		X	
Restaurants du Cœur		X	
Rêves (Enfants gravement malades)		X	
Secours Catholique		X	
Secours Populaire		X	
SOCIETE DE CHASSE	250 €		250 €
Société de Chasse (électricité local)	50 €		50 €
SPA		X	
USOC (Union Sportive Ouest-Cotentin)	150 €		100 €
	3 100 €		3 100 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de voter les subventions proposées par la commission finances,
- d'inscrire les crédits aux comptes 65738 et 6574 du budget primitif 2021,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

FINANCEMENT PARTICIPATIF – SOUSCRIPTION RESTAURATION CLOCHER

Les communes peuvent financer leurs projets en faisant appel aux dons des habitants, notamment par voie de souscription publique.

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église, la commune peut donc mettre en place une procédure de financement participatif, d'appel aux dons de tous ceux qui souhaitent aider la commune à financer les travaux du clocher.

Vu les modalités de mise en œuvre de ces procédures, vu l'avis favorable de la commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le lancement d'une procédure de financement participatif et d'organiser un appel à souscription pour la restauration du clocher de l'église de Benoistville,
- d'autoriser le Maire à lancer toutes démarches nécessaires à cette procédure et de signer toutes conventions et documents relatifs à cette décision.

GARDERIE / ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE AVENANT 3 A LA CONVENTION ENTRE LES TROIS VILLAGES DU RPI

Vu la convention signée entre la commune de Sotteville et les communes de Benoistville et Saint-Christophe du Foc au titre des prestations de garderie et d'accompagnement à la scolarité du RPI de l'école des trois villages.

Considérant qu'il y a lieu de revoir les modalités de remboursement des sommes dues à la commune de Sotteville par les communes de Benoistville et Saint-Christophe du Foc,

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter l'avenant n°3 à la convention pour la garderie et l'accompagnement à la scolarité entre la commune de Sotteville et les communes de Benoistville et Saint-Christophe du Foc,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

VENTES MOBILIERES

La commune a acquis une porte sectionnelle pour l'ancien atelier municipal, réglée par mandat 542/2018 d'un montant de 1 220.75 € TTC

Cette porte, non posée à ce jour et restée sous emballage, n'a plus d'utilité du fait du projet d'aménagement du local en relais circuits courts,

Le conseil municipal est informé des possibilités de vente de cet équipement.

Considérant que ce bien a été réglé au compte 60631 de la section de fonctionnement, et n'a pas fait l'objet d'une inscription à l'inventaire communal,

Vu l'avis favorable de la commission finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de mettre en vente la porte sectionnelle de garage neuve réglée par mandat 542/2018,
- de donner délégation au Maire pour mettre le bien en vente et le négocier au meilleur prix, compris entre 900 € et 1 000 €,
- d'inscrire les crédits au compte 7788 du budget primitif 2021,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Lecture des décisions prises en vertu de la délégation L 2122-22 du C.G.C.T.

21D20 du 20/04/2021 : avenant au bail du logement 13 le Bourg portant modification de l'indice de révision du loyer,

Informations

Elections départementales et régionales : constitution des bureaux de vote et informations sur la vaccination des élus

20 Juin :

Matin 8h/13h	Après-midi 13h/18h
Président GANCEL Daniel	Président GANCEL Daniel
BUHOT Léopold	BUHOT Léopold
HOCHET Andrée	HOCHET Andrée
CAPELLE Marjorie	VALOGNE Claudine
JOSEPH Damien	BRISSET Véronique
THOMAS Cédric	CHARODIE Thierry
DUGERS Joëlle	ROSE Olivier

27 Juin :

Matin 8h/13h	Après-midi 13h/18h
Président GANCEL Daniel	Président GANCEL Daniel
VALOGNE Claudine	CHARODIE Thierry
BRISSET Véronique	ROSE Olivier
BERTRAND Benjamin	JOSEPH Damien
DUGERS Joëlle	CAPELLE Marjorie
THOMAS Viviane	BRILLET Candice
THOMAS Cédric	LEFLAMBE Vincent ????

Semaine internationale de cyclotourisme : organisation pour décorer et animer le passage des cyclistes sur la commune le mardi 27 Juillet

Commissions de territoire du service commun :

- point sur le budget de fonctionnement du service voirie et eaux pluviales. Questionnement sur la pertinence de rester dans le service commun ? Demander un devis pour la réfection du passage piéton le long de la rampe RD650 pour étudier la reprise du service par la commune.
- nouveau projet d'établissement de l'école de musique : reconnecter l'école aux événements culturels du canton (médiathèque...) pour une ouverture vers l'extérieur. Evoluer vers une école 2.0 pour s'adapter aux exigences numériques actuelles. Nouvelle formation musicale mixée avec les cours de pratique collective pour accroître l'attractivité les élèves plus âgés (moyenne d'âge actuelle de 9 ans).

Local circuits courts : tour de table pour connaître les avis de chaque conseiller municipal sur la poursuite ou non de l'étude d'aménagement du local et la forme de la vente. Constitution d'un groupe de travail.

Le Maire lève la séance à 22 h 10

CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURES	CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURES
GANCEL Daniel		BUHOT Léopold	
HOCHET Andrée		VALOGNE Claudine	
LEFLAMBE Vincent	<i>Absent</i>	CAPELLE Marjorie	
JOSEPH Damien		BRISSET Véronique	
CHARODIE Thierry		BERTRAND Benjamin	
BRILLET Candice		THOMAS Cédric	
ROSE Olivier		DUGERS Joëlle	
THOMAS Viviane			